

AFFAIRE N° 46

REFECTION DES TROTTOIRS DU CENTRE-VILLE  
(PROGRAMME 1990)

AUTORISATION D'ENGAGER LA TOTALITE DES CREDITS  
INSCRITS AU B.P. 1990 POUR CETTE OPERATION

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 16 décembre 1989 (affaire n° 15), vous m'avez autorisé à lancer un appel d'offres pour la réfection des trottoirs du Centre-Ville (programme 1990), pour un montant estimatif de 1 600 000 F.

Ce dernier a été porté à 3 000 000 F au B.P. 1990 pour cette opération, pour tenir compte des besoins importants formulés par les usagers.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à engager la totalité des crédits inscrits pour cette opération.

AVIS DES COMMISSIONS

Les Commissions TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, FINANCES, et TRANSPORT ET CIRCULATION émettent un avis favorable.

---

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

\*

\*

\*